

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 250-2022**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska par la soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, de ce qui suit :

QUE, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska tenue le 11 avril 2022, ledit conseil a adopté le règlement numéro 250-2022 intitulé « **Règlement numéro 250-2022 décrétant un emprunt de 1 174 600. \$ afin de financer la subvention du Ministère des transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien** »;

QUE ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 1 174 600. \$ pour une période de 10 ans;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mai 2022;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 451 du code municipal qu'un avis de promulgation du règlement numéro 250-2022 a été affiché aux deux endroits prévus;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Municipalité Saint-Bruno-de-Kamouraska situé au 321, rue de l'Église, bureau 1;

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ce 21 juin 2022.


Maryse Ouellet,
directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 juin 2022 entre 9h00 et 16h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 juin 2022.

Maryse Ouellet
directrice générale
et greffière-trésorière